

## DISCUSSION

**M. de Vaulx**<sup>1</sup>. – L'exposé d'André Granier nous fait découvrir que le maintien des surfaces toujours en herbe contre la progression de la forêt, à cause du découragement des éleveurs est un enjeu, non seulement pour les territoires enherbés mais pour le territoire national tout entier.

Ainsi, le maintien des herbivores dans le Massif Central paraît essentiel pour les écoulements de la Loire en période d'étiage, lesquels conditionnent le refroidissement des contrôles nucléaires, et quand les contrôles nucléaires de la Loire fonctionnent, la France exporte l'électricité à l'étranger, alors que lorsqu'ils sont arrêtés, par manque d'eau, la France doit importer de l'électricité.

**A. Granier**. – Les données actuellement disponibles montrent de façon générale un fort contraste entre le fonctionnement des couvertures forestières et celle des végétations basses, les prairies notamment. On peut schématiser ceci en affirmant que les forêts utilisent plus d'eau que les végétations basses, que ce soit de façon passive à cause d'une interception des précipitations importante, ou par le processus actif de la transpiration foliaire. Mais, il existe évidemment des variations importantes, par exemple entre des forêts à couvert clair de pins et des forêts denses d'épicéas dont les niveaux d'évapotranspiration sont contrastés. Les différences dans le cycle de l'eau entre les prairies et les cultures retent relativement faibles. Toutefois, l'on doit prendre en compte la pratique de l'irrigation, qui participe fortement dans certaines régions de France aux prélèvements de la ressource en eau dans les nappes ou les cours d'eau, les prairies se montrent plus économes en eau que les cultures.

**A. Neveu**<sup>2</sup>. – Je voudrai faire deux remarques sur l'exposé introductif de Claude Béranger. Tout d'abord, ces dernières années, le prix de la viande bovine ne baisse pas, bien au contraire. Et d'après les économistes de l'Institut de l'Élevage, cette évolution va se poursuivre. Elle résulte de la réduction continue du nombre de vaches laitières et donc de la baisse du nombre de veaux disponibles pour l'engraissement. Ce qui va conduire l'Europe à accroître ses importations.

D'autre part, les herbivores entrent eux aussi en compétition alimentaire avec les hommes. Car il faut bien des céréales pour compléter l'alimentation des vaches laitières à haut rendement laitier ou pour engraisser les taurillons.

**C. Béranger**. – Nous nous sommes résolument placés dans notre réflexion au-delà de la conjoncture économique et de la PAC actuelle. Sans les soutiens spécifiques à la filière viande bovine sa compétitivité économique mondiale paraît faible. L'accroissement possible des importations liée à la conjoncture actuelle et prochaine risque d'ailleurs d'inciter, comme pour les ovins, à s'habituer à l'importation à bas prix et de fragiliser davantage la filière européenne dans le futur.

La part des céréales dans l'alimentation des vaches laitières ne dépasse guère 30 % (hors le grain compris dans le maïs ensilé) et les autres catégories d'herbivores en consomment encore moins.

---

<sup>1</sup> Correspondant de l'Académie d'Agriculture, ingénieur général du Génie rural, des Eaux et des Forêts, chargé de mission "Eaux et aménagement du territoire" DATAR, 1, avenue Charles Floquet, 75007 Paris.

<sup>2</sup> Membre de l'Académie d'Agriculture de France, ancien adjoint au Directeur de l'Agriculture et des Collectivités locales de la Caisse nationale de crédit agricole.

Comparé aux granivores (porcs et volailles) la compétition avec l'alimentation humaine est donc relativement faible.

**G. Paillotin**<sup>3</sup>. – Je n'ai jamais si bien "senti" après votre exposé, combien les paysages avaient une forte signification culturelle et sociale. Vous nous dites, en résumé que les paysages sont le fruit d'une histoire. Je vous suis d'autant plus sur ce terrain qu'il y a – me semble t-il – des régions qui ont une forte culture du paysage et d'autres non. Je crois que nous devrions un jour revenir sur cette question, ne serait-ce que pour rendre hommage à Jean-Pierre Deffontaines. Mais aujourd'hui pouvez-vous nous indiquer s'il y a des travaux de recherche sur cette question ?

**R. Ambroise**. – En effet l'histoire des paysages montrent que la « culture du paysage » a été différente selon les régions et selon les époques. Les travaux de chercheurs tels que Y. Luginbuhl, par rapport au 19<sup>e</sup> siècle, E. Sérénin pour la Renaissance, G. Duby et la période Cistercienne ou le livre Pays et Paysages de France que vient de publier Jean Cabanel nous montrent comment dans certaines grandes périodes historiques des sociétés ont su trouver des solutions à leurs blocages culturels, économiques et sociaux en intégrant dans leurs réflexions des approches paysagères élaborées. Les agriculteurs et agronomes ont développé à certaines époques une véritable culture paysagère agronomique. La possibilité historique au XX<sup>e</sup> siècle d'utiliser de façon massive des ressources fossiles bon marché ont détourné la recherche, notamment en agronomie, de sa tradition de chercher à valoriser au mieux les ressources de chaque territoire grâce à une grande connaissance de l'organisation spatiale. De grandes politiques d'aménagement du territoire (remembrement, drainage...) ont conduit à aménager les parcelles de façon à pouvoir mécaniser le travail et implanter des systèmes de production simples pour utiliser au mieux ces ressources et énergies fossiles. La connaissance fine et l'intérêt pour les paysages perdaient du coup de leur nécessité. La prise de conscience récente du fait que les matières fossiles ne sont pas renouvelables devrait nous inciter à redécouvrir les richesses naturelles et renouvelables que recèlent chaque territoire. De ce point de vue les recherches menées par quelques chercheurs et notamment Jean-Pierre Deffontaines, qui s'est intéressé durant toute sa carrière avec son équipe à observer les liens entre les pratiques et les spécificités paysagères de chaque territoire, devraient trouver aujourd'hui un écho bien meilleur pour imaginer l'agronomie et les paysages de demain.

**M. Petit**<sup>4</sup>. – Pour éclairer les politiques publiques, il faudrait connaître de façon plus précise la (ou les) demande(s) de la société en matière de paysages. Les caractéristiques suggérées (fermeture, brouillage, banalisation) ne sont-elles pas trop technocratiques ?

**R. Ambroise**. – Ce sont en tout cas celles qui génèrent le plus de réactions de la population. La fermeture des paysages a été ressentie comme la première atteinte particulièrement grave liée au départ de l'agriculture notamment dans les régions de moyenne montagne. Il est alors apparu de façon évidente que l'absence de l'agriculture se traduisait par une dégradation paysagère liée à l'absence de point de vue et à la perte de lumière qui aggravaient les conditions de vie de ceux qui restaient. C'est dans ces régions notamment dans les Vosges que les premières politiques paysagères telles que les plans ou chartes de paysage se sont mises en œuvre et ont eu le plus grand succès autour du mot d'ordre assez simple « Redonner de la lumière à nos vallées ». Aujourd'hui lorsque le capital paysager a pu être reconstruit, sa qualité contribue à attirer de nombreux citoyens. Les enjeux actuels sont alors d'organiser l'accueil d'une nouvelle population sans que les constructions nouvelles ne viennent brouiller le paysage en s'installant de façon anarchique en plein milieu de terres agricoles conservées ou restaurées. Le brouillage du paysage par l'urbanisation des

---

<sup>3</sup> Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France.

<sup>4</sup> Membre de l'Académie d'Agriculture, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

terres agricoles sans plan d'urbanisme préalable est un des plus grands problèmes paysager contemporain, il touche de façon privilégiée les entrées de ville et les zones périurbaines mais également le rural profond et les zones touristiques. Ces modes d'urbanisation fondés sur des zonages contribuent à spécialiser les espaces et favorisent des phénomènes de ségrégation sociale. L'étalement urbain est bien moins facilement réversible que l'enfrichement ou l'enrésinement des parcelles agricoles. Quand à la banalisation des paysages, elle a été dénoncée par de nombreuses associations notamment à l'époque des premiers remembrements et encore aujourd'hui lorsque les structures paysagères hydrauliques, arborées ou lithiques, caractéristiques d'une région sont supprimées du fait de la mécanisation et de l'agrandissement des parcelles. Dans ce cas là ce sont les systèmes de production mis en œuvre et non l'agriculture qui doivent être mis en cause. Ces dégradations paysagères sont le reflet de problèmes économiques, écologiques et sociaux. L'attention portée à l'organisation de l'espace, à l'histoire de son aménagement et aux impacts visuels des aménagements devrait améliorer les solutions en termes de développement du territoire et de paysage. Il s'agit donc de renouer avec l'art de l'aménagement du paysage.

**G. Liénard**<sup>5</sup>. Il y aurait bien des questions à la suite de ces exposés très riches, je me limiterai au comparatif Prairies-Forêts, entamé par André Granier, qu'il faudrait prolonger en distinguant les types de forêts, où il y a aussi une grande biodiversité.

Un des grands points que je retiens est qu'en période de sécheresse, les forêts maintiennent davantage leur consommation d'eau, contribuant à l'assèchement des ruisseaux (conséquences sur les poissons) et au-delà des fleuves avec d'autres conséquences. Que deviendraient les bilans (eau, C...) si la forêt était exploitée intensément (actuellement, elle l'est à 50%) pour le bois énergie ?

Le bilan Forêts-Prairies devrait faire intervenir, au-delà de l'environnement, l'emploi et les ressources financières annuelles des deux à l'échelle d'un territoire ; de même, pour le bilan paysager où intervient la localisation des forêts dans le territoire, opposant par exemple les paysages ouverts du Doubs où forêts et prairies ne sont pas concurrentes mais complémentaires, et les forêts en timbre poste mitant le paysage et le territoire agricole des éleveurs du Massif Central Granitique. A prendre en compte aussi les activités de loisirs (promenade, chasse, pêche, cueillette, etc...), en particulier selon la structure même de la forêt, plus ou moins pénétrable...

**A. Granier**. – A la grande diversité des forêts, liée à la large gamme d'espèces ligneuses présentes en France, il faut aussi ajouter les pratiques de gestion qui peuvent moduler de façon importante les bilans d'eau, de carbone et des éléments minéraux. Si l'on cherche en particulier à économiser la ressource en eau, il faut maintenir des couverts forestiers « clairs » par des coupes fréquentes et vigoureuses, ou bien choisir des espèces moins consommatrices en eau. Enfin, il ne faut en effet pas se montrer trop restrictif : la gestion de l'environnement doit prendre en compte l'ensemble des services offerts par les différents types de couvertures végétales.

**H. Blanc**<sup>6</sup>. – S'agissant de l'élevage des chevaux de sport, le relief de la prairie et son espace ont une importance pour l'équilibre des poulains, la qualité de la flore ne suffit pas.

**J.B. Coulon**. – C'est exact, c'est vrai aussi pour les autres herbivores. Il ne suffit pas qu'il y ait des espèces d'intérêt dans la prairie, il faut que les animaux les consomment, et cette consommation dépend aussi de la configuration de la prairie et de la gestion du pâturage.

---

5

<sup>6</sup> Membre de l'Académie d'Agriculture, ancien directeur du Service des Haras, des Courses et de l'Équitation, ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts.

**G. Paillotin.** – Je ne peux pas ne pas citer une réflexion du Professeur Lafont faite au Conseil scientifique de l'INRA qui visait à faire des prix un bon critère de la qualité. Même si cela peut se révéler délicat, ne convient-il pas aujourd'hui d'introduire cet élément dans vos excellentes analyses ?

**J.B. Coulon.** – Oui, il faudrait le faire. Le prix est en effet un élément de la qualité (dans sa dimension « qualité d'usage et de service »). C'est aussi le reflet des autres dimensions de cette qualité, notamment de la qualité d'image.

**J. M. Besancenot<sup>8</sup>.** – Vous nous avez montré qu'il y avait une influence du pâturage sur la couleur de la viande... Combien faut-il de temps au pâturage pour que cette influence se fasse sentir ?

**J.B. Coulon.** – Il est difficile de répondre précisément à cette question compte tenu des différents facteurs (directs ou indirects) qui jouent dans l'effet du pâturage sur la couleur de la viande. Les travaux récapitulés par Priolo et al montrent cependant que cet effet s'établit dès un mois de pâturage environ.

**L. Guéguen<sup>9</sup>.** – Je ne conteste évidemment pas les effets spécifiques de l'herbe, dont certains sont bénéfiques, sur la composition du lait et de la viande, mais je pense que la crédibilité des conclusions serait encore meilleure si le problème était un peu plus instruit « à charge et à décharge ». En effet, le pâturage, comme l'élevage en plein air de façon plus générale, augmente l'exposition des animaux à plusieurs types de contaminants, provenant soit des retombées atmosphériques de proximité (dioxines, plomb...) ou accidentelles (radioéléments). Ces contaminations ne touchent pratiquement pas les céréales et tourteaux des aliments concentrés et beaucoup moins les fourrages récoltés dont les résidus de surface ne résultent que des pollutions se produisant entre le dernier lessivage pluvial et la récolte. Il s'y ajoute au pâturage l'ingestion non négligeable de terre ayant retenu et accumulé les polluants, ce qui ne se produit pas pour les fourrages fauchés. Enfin, il importe aussi de citer la plus forte probabilité d'exposition à divers parasites et aux vecteurs et hôtes d'agents infectieux. Mais bien sûr, cela n'enlève rien aux autres qualités des produits issus du pâturage !

**J.B. Coulon.** – Il est exact que le pâturage peut conduire à certains risques en matière de polluants. Mais la plupart de ces risques existent aussi pour les fourrages conservés (c'est le cas de la terre pour les ensilages ou de la dioxine pour les foin). A l'inverse, les risques liés aux pesticides sont certainement plus importants avec les aliments concentrés qu'avec le pâturage. Par contre, le lien entre pâturage et risque parasitaire peut-être important, notamment chez les petits ruminants, ce qui nécessite des pratiques particulières de pâturage et ou des traitements antiparasitaires spécifiques.

**J. Courdille<sup>10</sup>.** – Le lien entre la qualité des rations liées à un territoire et un paysage et la qualité du produit nous intéresse.

Mais qu'en est-il face à la force de la publicité ?

---

<sup>8</sup> Membre de l'Académie d'Agriculture, directeur de la Maison de l'élevage de l'Ile de France, 418, rue Aristide Briand, 77350 Le Mée-sur-Seine.

<sup>9</sup> Membre de l'Académie d'Agriculture, directeur de recherches honoraire de l'Institut national de la recherche agronomique.

<sup>10</sup> Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

**J.B. Coulon.** – Je ne suis pas compétent pour répondre à cette question. Je dirai simplement qu'il me semble que la publicité utilise souvent ce lien au territoire, peut-être parfois de manière abusive ou détournée, pour mettre en avant certains produits.

**Suzanne Dufour**<sup>11</sup>. – Les acides gras trans du lait herbager sont-ils un gros problème ou un petit problème ? Y a-t-il des corrections envisageables si c'est un gros problème ?

**J.B. Coulon.** – La question des acides gras trans fait l'objet actuellement de débat important. Il s'agit de savoir si tous les acides gras trans présentent des risques pour la santé humaine ou si parmi ces acides gras certains, notamment d'origine animale, ont au contraire des effets bénéfiques. Il faut rappeler par exemple que l'acide ruménique, souvent mis en avant pour ses effets anti tumoraux chez le rongeur, est un acide gras trans. Quoiqu'il en soit, il existe des leviers efficaces en matière d'alimentation des ruminants pour modifier de manière significative la composition de la matière grasse du lait, et notamment sa teneur en acides gras trans. Il existe actuellement de nombreux travaux conduits à l'INRA sur cette question.

**M. Proffit**<sup>12</sup>. – Les notations qui viennent de nous être rapportées par Monsieur Coulon ont-elles fait intervenir des experts en dégustation ou sont-elles simplement le résultat d'appréciations par des consommateurs *lamda*. Quand on vous expose, comme dans une émission récente de "Capital", la guerre des prix que se livrent les grandes surfaces que reste-t-il comme population de consommateurs où une *super qualité* du produit l'emporte sur le prix.

Les conclusions en matière de revenu de l'éleveur telles qu'elles apparaissent dans la communication de Monsieur Lherm devraient, à mon sens être complétées par la façon de conduire un élevage pour y aboutir en système herbager. Que faudrait-il enseigner à un élève de l'Ecole d'agriculture de Maisnières en plein pays de Bray où de plus en plus se généralise une alimentation à base de maïs dans ce pays essentiellement herbager qui fit la réputation des fabrications de deux concurrents Gervais et Pommel pour les "petits-suisse". A quelles dates ce futur éleveur pourrait-il vraiment compter sur une herbe à pâturer, une herbe à enrubaner, une herbe à faner ? De quelle façon pourrait-il faire face aux grandes périodes de sécheresse ? Comment devrait-il s'équiper pour traire ses vaches au pré en raison de parcelles un peu éloignées ? Quel accueil pourraient lui réserver Monsieur Partouche au Casino de Forges ou Monsieur Giscard d'Estaing fils au Club Méditerranée de cette ville thermale, pour des fromages fermiers de sa fabrication : "Cœur" et "Bondon" de Neufchatel.

Je me permets de faire observer à mon confrère Béranger qu'au cours de mes treize années de présidence des Éleveurs de la race Frisonne devenue Prim'Holstein, j'ai bien compris qu'il était malvenu de classer la Normande et la Montbéliarde dans les races mixtes. La façon dont elles sont présentées au Concours agricole de Paris aurait tendance à leur donner raison. Par contre la Simmenthal ou Tachetée de l'Est et la Rouge des plaines ne se formaliseraient pas, je pense, d'un tel classement.

**J.B. Coulon.** – Dans la majorité des résultats que je vous ai présenté, les caractéristiques sensorielles des produits étaient évaluées par des jurys d'analyse sensorielle, c'est-à-dire par des personnes formées à l'évaluation sensorielle des produits à l'aide de critères précis et avec une méthodologie rigoureuse. Cette approche est différente de celle des panels de consommateurs où

---

<sup>11</sup> Agricultrice, vice-présidente du réseau agriculture durable Côtes d'Armor.

<sup>12</sup> Membre de l'Académie d'Agriculture de France, agriculteur, expert agricole et foncier.

l'on demande à un grand nombre de personnes, représentatives des consommateurs, de donner un avis sur un produit.

**C. Béranger.** – C'est bien sur l'exemple de la Pie- Rouge de l'Est (Simmenthal, Flieckvieh...) que JL.Tisserand appuie son argumentation en faveur des races mixtes, mais les races laitières Normande et Montbéliarde ont conservé une conformation satisfaisante à la différence de la Prim'Holstein (ou la Brune des Alpes) et peuvent être ainsi plus aisément sélectionnée de façon équilibrée.

**M. Lherm.** – En période de (grande) sécheresse, en général estivale ou de fin de printemps, le maïs ,sauf s'il est irrigué, sera ; il me semble, plus touché que l'herbe, en effet l'herbe peut pousser plus tôt et bénéficier d'un printemps en général plus arrosé que l'été et plus tard à l'automne où, effet bénéfique du réchauffement climatique, l'arrière-saison est particulièrement longue (cf cette année) et propice à des repousses d'herbe importantes.

J'ai signalé le problème du parcellaire et surtout de l'éloignement des parcelles particulièrement crucial pour le pâturage des vaches laitières. L'agrandissement des exploitations s'est souvent faite par reprise de surfaces éloignées. Ne serait-il pas envisageable de restructurer le parcellaire de façon raisonnée (préservation des haies) ? surtout par échange amiable de parcelles éloignées. C'est, j'en suis certain, une condition du développement du pâturage qui est, comme chacun le sait, le fourrage le moins cher.

On pourrait étudier un robot de traite portable pour traire les vaches au pré éloigné ? La traite au pré se pratique en alpage mais pose un certain nombre de problèmes de travail, nettoyage,...

La façon de conduire un élevage laitier en système herbager avec pâturage est à (ré)enseigner dans les écoles , particulièrement dans les niveaux BEP-BAC pro formant les futurs éleveurs.

**Sophie Devienne<sup>13</sup>.** – Ne peut-on pas être plus précis dans la définition des aphèmes herbagers pour la comparaison des résultats économiques car le terme "herbe" recouvre des types de prairies très différentes avec des rendements allant du simple au triple entre des prairies permanentes et des prairies temporaires ?

**M. Lherm.** – Les exemples de comparaisons de la 2<sup>ème</sup> partie étaient dans les mêmes milieux (Ouest, Charolais)

Ma 1<sup>ère</sup> partie était, effectivement, assez schématique et recouvrait des situations diverses. Il est vrai que les systèmes herbagers sont plus souvent en zones plus difficiles. Je pourrais détailler des régions et/ou des niveaux de chargement différents.

**J. Courdille.** – Les systèmes de production du RAD sont performants dans de nombreux domaines (bilan énergétique, transmissibilité). Pourquoi ne se développent-ils pas plus.....

**M. Lherm.** – Ces informations sont, très certainement et encore actuellement, insuffisamment diffusées y compris dans l'enseignement. La conduite des systèmes herbagers a, peut-être été oubliée, remplacé par des systèmes mieux connus et maîtrisés comme le maïs-soja, également performants s'ils sont raisonnés et bien conduits.

**A. Granier.** – Causes de la variabilité interannuelle du revenu moyen pour les deux types d'exploitation "Culture" et "Herbe", climatiques ou liées au prix de vente ? Si causes climatiques fortes, conséquences en situation de changements climatiques ?

---

<sup>13</sup> INA P-G.

**M. Lherm.** – Les systèmes bovin-viande ont des résultats variables dus d’abord à la fluctuation des cours des bovins de boucherie et encore plus d’élevage et , en 2<sup>ième</sup> lieux, au climat de la campagne qui influe sur la production fourragère (quantité et qualité) et donc directement sur les charges alimentaires mais également aussi le produit (croissance des animaux à l’herbe). Nous ne sommes pas ici en Hors-sol.

**J.M. Dupré.** – L’UTH représente combien d’heures de travail ? Votre tableau parle de 2 700 heures. C’est interdit par la loi. Les tableaux présentés à l’UTH sont-ils calculés sur 2 700 heures par UTH ou sur des horaires légaux (1980 heures maxi).

**M. Lherm.** – Dans l’expé Ognos, l’Institut de l’élevage a mesuré 2700h de travail pour chacun des 2 systèmes en comparaison, je n’ai jamais dit qu’il n’y avait qu’une seule personne (UTH) pour l’effectuer.

Plus généralement, on comptabilise 1 UTH (Unité Travail Homme) ou UTA (Unité de Travail Annuel) pour une personne travaillant à temps complet sur l’exploitation, quelle que soit sa durée effective de travail que l’on ne peut mesurer. Même si on le pouvait, il faudrait distinguer différent type de travail (effectif, physique, surveillance, permanence, réunion,...) que l’on aurait du mal à additionner. Dans le travail agricole familial, il y a un aspect liberté d’organisation (courses, amener ses enfants à l’école,...) qui se « paye » en durée.

**Ch. Huyghe.** – Les éléments sur les systèmes RAD sont très positifs sur les plans économiques et environnementaux. Mais ils sont le résultat d’une parfaite maîtrise de la prairie permettant une production importante, de qualité et avec peu d’intrants. Cependant, ceci exige une vraie technicité. Comment voyez-vous le rôle de la formation initiale pour promouvoir ces systèmes ? Quels rôles pour les dynamiques des groupes d’éleveurs ?

**M. Lherm.** – La formation initiale a une grande importance dans la vulgarisation de ces systèmes avec des stages sur le terrain permettant de voir tous ces intérêts. L’échange d’expérience entre éleveurs, comme cela se faisait dans les CETA dans les années 1970 était un excellent moyen de diffusion des expériences, l’accompagnement de ces actions pourraient être remis au goût du jour dans le cadre des réflexions sur la réforme du développement agricole.

**G. Liénard.** – Deux points différents : 1) Concernant la résistance de systèmes herbagers aux aléas climatiques, il faut souligner que les exploitants en Agriculture durable ont conservé un peu de maïs (8-15%) très utile en année de sécheresse grâce aux possibilités de report. De plus, la technique d’enrubannage de l’herbe est un atout en facilitant des récoltes plus précoces avec plus de facilité et d’autonomie que l’ensilage en gros chantiers, et en améliorant la pousse des regains même si l’été est sec. En outre, la diversité des prairies (y compris celles avec trèfle violet et luzerne) est un autre atout des systèmes herbagers vis-à-vis de la sécheresse.

2) Concernant la formation des futurs exploitants, il faut absolument conserver une grande polyvalence pluridisciplinaire, quel que soit le niveau. Après son installation, le jeune pourra trouver les éléments plus spécialisés nécessaires à la conduite de ses itinéraires techniques auprès des conseillers agricoles encore nombreux. Puis viendra la formation continue au long de sa vie professionnelle.....

**M. Lherm.** – OK !

**G. Bazin**<sup>14</sup>. – L'évolution actuelle des prix à la production de la viande bovine n'entraîne-t-elle pas un accroissement des distorsions de concurrence avec les viandes blanches et un risque de désaffectation accru de la viande bovine par les consommateurs européens ?

**B. Silvander.** – La décroissance de la consommation de viandes rouges au profit des viandes blanches est un fait avéré depuis les années 1980 et vérifié sur le plan économétrique. Cette écart durable de prix est du à de nombreux facteurs (rendements, productivité, coût de l'alimentation, coûts logistiques dans les filières, etc.), qui défavorisent les viandes rouges. Dans le même temps, l'amélioration de la qualité de ces viandes (due aux efforts en terme de race, d'alimentation, de conformation, de maturation, etc.) par les producteurs et les filières, au sein parfois de démarches qualité, mais pas toujours, a amené une segmentation du marché par la qualité, qui est favorable aux éleveurs et aux filières qui s'y sont engagées. Cependant, ce constat ne vérifie pas forcément le diagnostic que vous portez sur une éventuelle « distorsion de concurrence », qui signifierait que les positions concurrentielles favorables des viandes blanches auraient été obtenues par des avantages indus ou illégitimes au regard des politiques publiques. Je ne vois pas de distorsion au sens propre du terme. Ceci dit, les efforts de segmentation qualitative reliés à l'herbe sont favorables aux éleveurs de viandes bovines qui ont fait les démarches techniques, économiques et organisationnelles nécessaires.

**L. de Neuville**<sup>15</sup>. – La contractualisation aval/amont n'est-elle pas une voie pour la révolution culturelle que nous éleveurs producteurs de viande devront entreprendre face à la distribution moderne ?

**B. Silvander.** – Les recherches montrent en effet sur les différentes filières de qualité que la coordination des éleveurs et les coordinations verticales dans les filières sont un facteur de performance primordial et durable. Ce qui peut, en France être qualifié de « révolution culturelle » est le fait que les parties prenantes acceptent de mieux en mieux les disciplines liées à des politiques de qualité et à leurs conséquences en termes de contrôle, de politiques d'amélioration de la qualité, éventuellement de sanctions et de prix différenciés. Les éleveurs ont pris le tournant de la différenciation dans les années 1970 en lait (avec la loi sur l'élevage et les différenciations liées à la qualité bactériologique, puis au taux de protéines), puis en viandes sur la qualité des carcasses et enfin dans les filières de qualité dans les années 1990. Ce qui relève d'une « révolution culturelle », pour reprendre votre terme, c'est le fait d'admettre que l'« unité paysanne » chère à la troisième république ne devait pas servir d'alibi par rapport à la rémunération différentielle des efforts techniques et économiques des acteurs.

Dernier point sur votre question : pourquoi le terme « face à la grande distribution » ? Si il n'y a pas d'accord, nous disons « de convention », entre les acteurs de la filière et les distributeurs, cela provoque une suspicion permanente (et même une réalité) de capture de la valeur ajoutée par l'aval. Mais on observe (par exemple dans les pays d'Europe du Nord) que si les distributeurs sont associés (ou même parfois concepteurs) dans les politiques de qualité, ils peuvent être actifs dans la production de cette valeur ajoutée et de ce fait légitimement prétendre à en profiter. Tout dépend de savoir s'ils appartiennent *institutionnellement* à la filière ou non, sur la base d'engagements *mutuellement* profitables.

---

<sup>14</sup> Correspondant de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut national agronomique Paris-Grignon, Département des Sciences économiques et sociales, UER Agriculture comparée et Développement agricole, 16, rue Claude-Bernard, 75005 Paris.

<sup>15</sup> Membre de l'Académie d'Agriculture, éleveur, ancien président de l'Union nationale des Livres généalogiques (UNLG), chairman emeritus du Conseil international Limousin.

**Remarque M Lherm off.** – Il faudrait de vrais contrats où les deux parties s’engagent vraiment et tiennent leurs engagements et non pas, comme on l’a connu, des contrats « à l’américaine » comme Carrefour où une partie peut rompre sans préavis le contrat s’il trouve mieux ailleurs selon son seul intérêt.

**J.M. Dupré.** – L’herbe manque d’énergie pour nourrir une vache laitière. La qualité de l’herbe change très vite : en 15 jours l’herbe peut produire 22 litres de lait et ne rien produire et même faire maigrir la vache. Donnez-nous une herbe riche en énergie sur une longue période et résistante au pied et les vaches laitières retourneront aux prés.

**B. Silvander.** – Hélas, je n’ai pas d’herbe sur moi et je ne peux vous en donner. Mais sur le fond, je reconnais ne pas être compétent pour vous répondre. La qualité protéique de l’herbe est sans doute une voie intéressante. Mais Claude Béranger vous en dira plus que moi.

**C. Béranger.** – C’est un souhait déjà très ancien de parvenir à trouver une graminée miracle associant toutes les qualités recherchées en production et valeur fourragère (d’où des travaux comme ceux sur le *festilolium*) sans avoir encore abouti. Cependant l’herbe jeune, les associations avec le trèfle, ont une valeur alimentaire élevée et permettent d’assurer une production très satisfaisante, si on limite les apports d’aliments concentrés. Les résultats anciens et actuels confirment cette possibilité d’obtention de production laitière élevée au pâturage. D’autres facteurs sont souvent prépondérants dans l’abandon du pâturage par les troupeaux de vaches laitières.

**G. Liénard.** – Je partage avec Claude Béranger l’idée de renforcer les caractères de mixité des Montbéliardes et des Normandes.

En outre, le choix du système de production peut accroître encore les avantages en sachant utiliser, à bon escient, le croisement charolais qui renforce beaucoup l’aptitude viande des veaux, à la condition que la longévité des mères soit sauvegardée.

Nous avons constaté cet intérêt en production laitière des zones d’altitude de la Haute-Loire, avec L-DOBREMEZ : on a observé, sur de nombreuses années, le même revenu avec des Montbéliardes conduites de cette façon qu’avec des HOSTEINS produisant 1 000 litres de lait de +, par vache et par an ! Avec à la clé, une consommation d’herbe accrue et davantage d’espace entretenu en paysage ouvert ! Ce résultat est tout à fait analogue à celui du Réseau d’Agriculture Durable.

**C. Béranger.** – C’est en effet en combinant le choix de la race, de sa sélection et du mode d’alimentation et d’exploitation du troupeau qu’il est possible de bien gérer une production laitière satisfaisante à l’herbe.

**A. Neveu.** – J’ai été tout à fait séduit par votre exposé. Mais je m’interroge sur le facteur limitant de l’utilisation de l’herbe que représente la mise au gigantisme des troupeaux laitiers. Les quotas laitiers et leur gestion à la française ont permis de freiner cette évolution. Mais il n’en est pas de même dans d’autres pays européens comme les Pays-Bas ou le Danemark qui créent des troupeaux de plusieurs centaines de vaches laitières.

**C. Béranger.** – L’utilisation de l’herbe et du pâturage peut en effet constituer un frein à l’agrandissement démesuré des troupeaux laitiers et à leur concentration sur certains territoires, surtout avec la commercialisation puis la disparition des quotas laitiers. Au niveau des fonctions environnementales, sociales et territoriales de l’élevage ce frein peut être en réalité très souhaitable. C’est un choix politique que séparer des zones de production concentrées et des zones de réserves écologiques ou de vouloir intégrer les diverses fonctions dans les territoires.

**L. Delaby**<sup>16</sup>. – Réaction de désaccord quant : 1) à la valeur énergétique de l'herbe qui est proche de 1UFC/kg matière sèche durant 6 mois de l'année alors que l'ensilage de maïs reste inférieur à 0,95 UFL/kg matière sèche. Le problème reste de maximiser l'ingestion d'herbe au pâturage.

2) La taille des troupeaux laitiers n'est pas en soi un problème pour le pâturage mais plutôt la structure des exploitations qui s'agrandissent. Les grands troupeaux laitiers dans le monde pâturent aussi, tel qu'en Nouvelle Zélande ou en Argentine.

**C. Béranger**. – Je suis d'accord avec L. Delaby ; cependant la dispersion et l'éloignement des parcelles en herbe, les traversées de voies de circulation sont souvent des obstacles majeurs au maintien ou au développement des conduites au pâturage de vaches laitières lorsque la taille du troupeau augmente. Un nouveau remembrement serait nécessaire après l'agrandissement généralisé des exploitations ; ce n'est sans doute pas à l'ordre du jour.

**J. M. Besancenot**. – C'est vrai que la taille de troupeaux laitiers augmente et que les vaches laitières sortent de moins en moins en pâture dans nos régions de polyculture, en revanche, la mise à l'herbe de génisse se généralise pour des raisons zootechniques de développement musculaire et squelettique... On sème des prairies pour mettre des génisses.

**C. Béranger**. – Si certaines conditions ne permettent pas de faire pâturer les vaches laitières, notamment la dispersion et la taille des parcelles loin de l'étable, les génisses de ces troupeaux sont en effet les meilleures utilisatrices des pâturages et leur élevage en sera facilité et amélioré.

**Myriam Laurent**<sup>17</sup>. – Le développement du pâturage en production laitière suppose des parcelles accessibles, proches des bâtiments. Dans certaines zones (Sud, Deux-Sèvres), les collectivités territoriales soutiennent les agriculteurs en les aidant financièrement à délocaliser les bâtiments d'élevage des bourgs (localisation historique) vers des blocs de parcelles groupées. Ces aides ont 3 objectifs : faciliter le développement de lotissements dans les bourgs, maintenir l'élevage dans une zone plutôt céréalière et faciliter l'implantation de prairies. Ainsi on permet le maintien de prairies tout en ayant des ateliers laitiers de taille plus importante.

**C. Béranger**. – Ce type de solution est en effet possible et mériterait d'être encouragé.

**F. Papy**<sup>18</sup>. – L'intervention de Mme Laurent montre bien l'incohérence de la politique agricole telle qu'elle est appliquée en France, puisqu'en fondant le calcul des primes sur les aides perçues dans les périodes antérieures, elle consolide les avantages acquis, dès avant 1992, par les exploitations les plus productives et donc les plus intensives dont les effets néfastes à l'environnement sont les plus nets.

Les financements visant à rémunérer les fonctions environnementales de l'agriculture ont surtout été conçues, jusqu'à présent, pour financer des projets de reconversion ; aussi ont-elles été transitoires. Des financements facilement reconductibles, conditionnés au respect de cahiers des charges et non référencés aux soutiens antérieurs, me paraissent nécessaires. Je voudrais demander à Dominique Vollet de nous préciser, parmi les différentes mesures dont il a parlé, celles qui sont facilement reconductibles et celles qui sont plutôt destinées à financer des projets de reconversion.

---

<sup>16</sup> INRA Rennes.

<sup>17</sup> INRA UEFE Lusignan.

<sup>18</sup> Membre de l'Académie d'Agriculture, directeur de recherches honoraire de l'Institut national de la recherche agronomique.

**D. Vollet.** – L'éco-conditionnalité telles qu'elle est mise en place dans le cadre du premier pilier de la PAC relève typiquement du premier cas de figure de financements reconductibles. Outre un objectif redistributif et d'aménagement du territoire, l'ICHN (Indemnité Compensatoire des Handicaps Naturels) relève également, pour partie, de cette même logique. Des dispositifs en faveur de projets d'exploitation territorialisés respectueux de l'environnement et soucieux de valoriser au mieux les produits, de dégager de la valeur ajoutée à partir des produits de l'exploitation seraient sans doute à concevoir, par exemple, en adaptant certains aspects des anciens CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation) et des actuels CAD (Contrats d'Agriculture Durable). Certaines collectivités locales telles que des Conseils Régionaux (Limousin, Bourgogne) en ont déjà mis en place.

**G. Liénard.** – Dominique Vollet a raison de rappeler que les ICHN sont bien un soutien au revenu des exploitations. Mais il ne faut pas les dépouiller de leur deuxième intérêt, environnemental, puisqu'elles sont attribuées pour l'entretien des prairies, dont on a rappelé les divers bienfaits. En outre, elles contribuent au maintien de l'activité rurale et par conséquent à celui des services publics indispensables au développement des activités touristiques dans ces zones défavorisées. A tous ces titres, la revalorisation des ICHN est prioritaire, en particulier pour les élevages ovins.

**J. Courtille.** – A chaque fois que l'on a voulu "protéger" les prairies, on a accéléré leur disparition (SCOT en 1992). Le ratio TM mis en avant pour l'Europe est strictement inefficace (La SAU du ruminant, plus vite que la STA), et la concurrence des surfaces arrive par les biocarburants.

**G. Liénard.** – Deux réflexions : il ne faudrait pas "dépouiller" les indemnités compensatoires de handicap de leur intérêt environnemental puisqu'elles contribuent clairement au maintien et à l'entretien des prairies dont on a rappelé les bienfaits aujourd'hui. Avec à la clé au maintien de la population rurale, dont les agriculteurs sont le socle, des zones défavorisées et au-delà le maintien des services publics.

Je reviens sur l'exposé de M. Petit sur l'OMC par une question crue : Une des raisons profondes des pays émergents n'est-elle pas, tout simplement de remplacer la production agricole européenne, du moins une partie significative, par leurs propres productions pour améliorer le bilan de leurs commerces extérieurs, en mettant en concurrence par les prix des conditions de production totalement différents. Une des conséquences sera que cette substitution par les prix concernera aussi les P.M.A., essentiellement Africains, dont les productions vivrières et d'exportation seront également mises à mal ? Cette alliance est-elle durable ?

**M. Petit.** – Effectivement, les pays émergents cherchent à gagner des parts de marché et cela implique nécessairement que d'autres en perdent. C'est le jeu de la concurrence. Mais je ne crois pas qu'il s'agisse de remplacer purement et simplement la production agricole européenne. Celle-ci serait en mesure de survivre à une plus grande ouverture des marchés. Après tout, il n'est pas question d'instaurer le libre échange.

Quant à l'alliance entre pays émergents et PMA, je pense qu'elle est très significative pour nous car elle se fait uniquement contre les politiques agricoles des pays développés, USA et Europe étant vues comme dommageables pour tous ces pays en développement. Compte tenu des différences d'intérêts soulignées par G. Liénard avec qui je suis d'accord sur ce point, l'alliance pays émergents/PMA ne sera probablement pas éternelle, mais pour le moment, elle est réelle et nous aurions tort de la négliger.

**G. Liénard.** – L’objectif de certains pays émergents très offensifs à l’OMC, en particulier Brésil, Argentine et autres, est la conquête des marchés agro-alimentaires de l’Union européenne par les prix très bas qu’ils obtiennent dans des conditions qui mériteraient réflexions. Mais, et c’est ma question, ces bas prix vont aussi compromettre l’agriculture des PMA (pays les moins avancés), africains surtout, alors qu’ils se rangent au côté des émergents, comment le comprendre ?

**M. Petit.** – Tout à fait d’accord avec le côté paradoxal de la situation. Ce sont les pays émergents qui ont le plus à gagner de la libéralisation des échanges agricoles et les conséquences négatives pour les pays les moins avancés risquent d’être très graves. Pourtant les pays les plus pauvres soutiennent effectivement les pays émergents. Mais il faut bien noter que ce soutien est surtout très fort lorsqu’il s’agit de critiquer le soutien accordé à leurs agricultures par les pays développés. Cela doit nous amener à réfléchir, en particulier parce que notre pays est vu comme l’un des plus opposés à toute réforme de la politique agricole. Nous devons bien admettre que le paradoxe relatif aux positions prises par les pays les plus pauvres dans les négociations internationales est révélateur de leurs priorités. Aux yeux des responsables de ces pays, il est plus important de lutter contre le protectionnisme agricole des pays riches et contre les distorsions de concurrence causées par les soutiens publics à l’agriculture dans ces pays riches, qui causent des torts importants et avérés à leurs agricultures, que contre les risques impliqués par une plus grande compétitivité de l’agriculture dans les pays émergents.